



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du Jeudi 27 Janvier 2011**

Date de la convocation 19 Janvier 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Galerie des Arts NEBIAN
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M.MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle,  <b>BRIGNAC</b> : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,  <b>CABRIERES</b> : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,  <b>CANET</b> : Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M.BORE Jacques,  <b>CEYRAS</b> : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M.GARROFÉ Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard,  M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.MARTINEZ Antoine, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.RUIZ Salvador,  <b>FONTES</b> : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane,  <b>LACOSTE</b> : M.VENTRE Philippe, M.SAN MARTIN Bernard,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : M.BERNARD Jacques,  <b>MERIFONS</b> : M.VIALA Daniel,  <b>MOUREZE</b> : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard,  <b>OCTON</b> : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,  <b>PAULHAN</b> : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.BAUDOT Bernard, M.SERT Jean-Marie,  <b>PERET</b> : M.BILHAC Christian, M.AZAM Joël,  <b>SALASC</b> : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian,  <b>VALMASCLE</b> : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine,  <b>VILLENUEVETTE</b> : M.ORMIERES Jean-Louis.</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> M.SATGER Jean-Noël à Mme CAER Michèle, M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse, M.MALBEC Sylvain à M.BORE Jacques, Mme FLOUROU Jocelyne à M.LACROIX Jean-Claude, M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier, M.BLANQUER Alain à M.BERNARD Jacques.		

**Objet : Accueil de loisirs Intercommunal sans hébergement - Convention de prestation de service avec la Commune de Saint Félix de Lodez.**

Monsieur FOULQUIER-GAZAGNES informe les membres du Conseil Communautaire que la commune de Saint Félix de Lodez a fait part de son souhait de pouvoir offrir aux enfants de ses administrés fréquentant les ALISH le supplément extra communautaire pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2011 au 31 Décembre 2011.

Il précise que les parents des enfants prendront en charge le montant de la prestation déduction faite du supplément extracommunautaire.

Afin de permettre l'accueil de ces jeunes enfants, il propose au Conseil Communautaire un projet de convention à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais et la commune de Saint Félix de Lodez.

Cette convention a pour objet de définir les modalités pratiques de cette mise à disposition et notamment de fixer les obligations financières qui pèsent sur la commune de Saint Félix de Lodez à savoir :

- Prise en charge du supplément extracommunautaire du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011 par le versement à la Communauté de Communes du Clermontais d'une somme qui sera calculée en application de la politique tarifaire extra communautaire approuvée par le Conseil Communautaire, dont le montant s'élève à la somme de 4 euros par jour et 2 euros par ½ journée.
- Prise en charge de :
  - Plusieurs semaines de quinzaine aquatique
  - Plusieurs semaines loisirs pour les 6-11 ans et ce, pendant les vacances d'été
  - Plusieurs semaines loisirs pour les 12 ans et plus et ce, pendant les vacances d'été

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur FOULQUIER-GAZAGNES, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la convention de prestation de service à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais et la Commune de Saint Félix de Lodez, telle que présentée ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.